

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

Dénomination ARGON / O2

1.2 UTILISATION DE LA SUBSTANCE / DE LA PRÉPARATION

Description/Usage Applications de soudages semi-professionnels et bricolage

1.3 IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

EUROTRE S.R.L.
Raison Sociale ☎ Via A. Volta, 12/13
Adresse ☎ 42024 CASTELNOVO DI SOTTO (RE) - Italie
Ville et Pays ☎ +39 0522 485054
Téléphone ☎ +39 0522 964554
Fax

E-mail de la personne compétente,
responsable de la fiche de données de sécurité davide_galbersanini@dgsasrl.it

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR DES APPELS URGENTS

☎ +39 0522 485054 (heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

Produit n'étant pas considéré comme dangereux aux termes des dispositions dont aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et addenda ultérieurs

Symboles de danger : aucun
Phrases R : aucune

DISPENSÉ DE L'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT CONFORME À L'ARTICLE 2, PARAGRAPHE 7, LETTRE a) du règlement (CE) n°. 1907/2006 (REACH)

2.2 IDENTIFICATION DES DANGERS

À des concentrations élevées, cela peut causer asphyxie.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

DÉNOMINATION	CONCENTRATION (C)	CLASSIFICATION
ARGON Cas No 7440-37-1 CE No 231-147-0	98%	☎ Press. Gas ☎ H280:Contient du gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
OXYGENE Cas No 7782-44-7 CE No 231-956-9	2%	0, R8 OX GAS 1 ☎ H270 :Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant ☎ H280:Contient du gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

INHALATION : En cas de malaise ou de symptômes d'asphyxie, éloigner la personne blessée du lieu d'accident, la conduisant dans un endroit frais et ventilé. Appeler immédiatement un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.


CONTACT DE LA PEAU :

Pas d'effet

CONTACT DES YEUX :

Pas d'effet

INGESTION : Voie d'exposition improbable.

	Fiche de données de sécurité	Révision n°. 03 Date de révision 01.12.2010 Imprimée le 01.12.2010
	MÉLANGE ARGON/O2	

5. MESURES DE PROTECTION-INCENDIE

Les récipients fermés se trouvant à la chaleur d'un incendie peuvent produire une surpression et exploser. Moyens d'extinction : tous les moyens extincteurs connus

Équipement : mettre un équipement complet se composant de casque avec écran et protection du cou, appareil de protection respiratoire à pression ou sur demande.

6. MESURES EN CAS DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

PRECAUTIONS PERSONNELLES :

Utiliser l'appareil de protection respiratoire pour accéder à la zone concernée. Évacuer la zone et assurer une ventilation appropriée.

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Empêcher son entrée dans les égouts, les sous-sols et les endroits où l'accumulation peut être dangereuse.

METHODES D'ASSAINISSEMENT :

Laisser évaporer

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Pour manutentionner les récipients, utiliser des dispositifs de protection individuelle appropriés tels que des chaussures et des gants de travail.

Il faut manier soigneusement les récipients pour éviter tout choc violent entre eux ou avec d'autres surfaces, des chutes ou d'autres contraintes mécaniques pouvant compromettre son intégrité et sa résistance.

7.2 STOCKAGE

Les récipients contenant du gaz ne doivent pas être exposés à l'action directe des rayons solaires, ni gardés à proximité de sources de chaleur ou de toute façon dans des endroits où la température peut atteindre ou dépasser 50° C.

Garantir une ventilation appropriée (naturelle ou forcée) dans les locaux où el gaz est stocké et/ou utilisé.

7.3 USAGES PARTICULIERS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 VALEURS LIMITE D'EXPOSITION

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Éviter d'inhaler le gaz par l'adoption de systèmes d'aération / ventilation appropriés.

8.2.1 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

8.2.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES**

État physique à 20 °C	gaz comprimé
Couleur	incoloré
Odeur	non percevable

9.2 INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Poids moléculaire	
Point de fusion	
Point d'ébullition	
Température critique	
Tension de vapeur	No applicable
Densité (g cm ⁻³ , en c.s.)	
Solubilité en eau	
Limites d'inflammabilité	No inflammable

9.3 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 CONDITIONS À ÉVITER**

Le produit est stable dans les conditions normales d'usage et stockage.

10.2 MATIÈRES À ÉVITER

10.3 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun effet toxicologiques connu

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 ÉCOTOXICITÉ**

12.2 MOBILITÉ

12.3 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

12.4 POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT

12.6 EFFETS NOCIFS ULTÉRIEURS

Aucun dommage environnemental connu.

13. REMARQUES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer le récipient conformément aux dispositions nationales applicables. Code CER applicable 20 01 40

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Classe ADR/RID: 2
UN: 1956
Groupe d'emballage : n.a.
Étiquettes: 2.2
Nom et description: ARCON COMPRIME' N.A.S. (Argon/Oxygene)

Classe IMO: 2
UN: 1956
Groupe d'emballage: n.a.
Étiquettes: 2.2
EMS: F-C, S-V
Nom et description: ARCON COMPRIME' N.A.S. (Argon/Oxygene)

IATA: 2
UN: 1956
Groupe d'emballage: n.a.
Étiquettes: 2.2
Cargo:
Instructions d'emballage: 200
Quantité maximale: 150 kg.
Pass.:
Instructions d'emballage: 200
Quantité maximale: 75 kg.
ERG code 2L

15. INFORMATIONS SUR LE RÈGLEMENT

Non compris dans l'annexe I

Symboles : aucun
Phrases de risque : aucune
Phrases de sécurité : aucune

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

☞ Changements de la version précédente: Section 1, 3 et 16

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Directive 1999/45/CE et modifications et addenda ultérieurs
2. Directive 67/548/CEE et modifications et addenda ultérieurs
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen
- ☞ 4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- ☞ 5. Règlement (UE) 453/2010
6. The Merck Index. Ed. 10
7. Handling Chemical Safety
8. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
9. INRS - Fiche Toxicologique
10. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

List des phrases R dans les paragraphes 2 et 3: R8 ☞ peut enflammer des matières combustibles.

REMARQUE POUR L'UTILISATEUR :

Les informations contenues dans cette fiche se fondent sur les connaissances disponibles chez nous à la date de la dernière révision.

L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont appropriées et complètes pour l'usage spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être considéré comme la garantie des propriétés spécifiques du produit.

Comme l'utilisation du produit n'est pas sous notre contrôle direct, c'est du ressort de l'utilisateur de respecter sous sa propre responsabilité les lois et les dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. On décline toute responsabilité pour les usages impropres.